

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 OCTOBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf Octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCAATION : 22 Octobre 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mmes AUBRY Sylvie et CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme ORDRONNEAU Séverine, M. PLANTARD Thierry, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme ORDRONNEAU Séverine*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à Mme DUBOURG Yolande*), Mme PELÉ LEGOUX Laurence (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), M. PLUMELET Jean-Luc (*pouvoir à Mme POYER Audrey*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. FLIPPOT Jacky*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mme POYER Audrey et M. PLANTARD Thierry.

OBJET : *Tarifs du camping municipal du Château – 2016.*

N° 2015 / 10 / 13

Vu l'avis de la commission Culture – Tourisme – Patrimoine du 12 Octobre 2015,

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

S'agissant d'un camping 2 étoiles, le Conseil Municipal fixe comme suit le tarif journalier TTC des droits de stationnement :

- Emplacement 2,90 €
- Campeur 2,90 €
- Véhicule 2,90 €
- Enfants de moins de 7 ans 1,20 €
- Branchement électrique 3,40 €
- Chien / chat 1,00 €
- Garage mort 3,90 €
- Forfait (emplacement, véhicule, 2 adultes).. 11,60 €
- Formule « stop accueil camping car » 9,00 €

Cette mesure prend effet à compter du 1er Janvier 2016.

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 3 Novembre 2015,
Le Maire.

Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20151029-CM-2015-10-13-
DE
Date de télétransmission : 03/11/2015
Date de réception préfecture : 03/11/2015

